

# Discours du 17 octobre 2024

Collectif aindinois du 17 octobre 1961

Il y a deux ans, le 17 octobre 2022, nous nous sommes retrouvés rue du 18 mars 1962, à quelques-uns. Du petit groupe, composé de Michel, Jacques et moi, en l'occurrence la LDH, Ensemble! et le PCF, nous sommes parvenus, en quelques mois, à mobiliser des forces de gauche et constituer le Collectif du 17 octobre 61 qui est devenu officiel et aindinois le 6 juillet 2023. Nous avons de nouveau organisé une commémoration, un peu plus nombreux, le 17 octobre 2023 avec l'apposition d'une plaque symbolique que nous souhaitions devenir officielle.

Ceux qui sont présents aujourd'hui ne sont certainement pas néophytes sur les circonstances du 17 octobre 61 mais j'en dirai cependant quelques mots :

A cinq mois de la fin de la guerre d'Algérie, le 17 octobre 1961, selon des historiens britanniques, Paris a été le lieu d'un des plus grands massacres de gens du peuple de l'histoire contemporaine occidentale. D'autres parlent du plus grand massacre d'ouvriers depuis la semaine sanglante de la Commune de Paris en 1870.

Ce jour-là, des dizaines de milliers d'Algériens se rendent à la manifestation pacifique contre le couvre-feu raciste et illégal qui les vise depuis le 5 octobre. La réponse de l'État sera terrible : environ 200 Algériens seront abattus, peut-être plus, chiffre approximatif tant l'opacité sur ce drame est importante. Sans compter les rafles, les internements et déportations des jours suivants. Certains corps sont retrouvés pendant des semaines, flottant dans la Seine. Pendant des décennies une chape de plomb pèsera sur ce drame pourtant majeur.

Il y a rapidement eu une volonté de faire le silence de la part des autorités françaises. En premier lieu, les hommes impliqués dans cette répression : le Premier ministre, Michel Debré, le ministre de l'Intérieur, Roger Frey et le tristement célèbre pour ses implications dans la déportation de Juifs, alors préfet de Police de la Seine, Maurice Papon. Mais également le mentor de notre premier ministre actuel, le Général de Gaulle qui, d'après témoins, a été très irrité par cet épisode mais a voulu tirer le rideau sur cette affaire et passer à autre chose. Son objectif étant de mettre fin à la guerre d'Algérie. Puis tous les gouvernements suivants se sont tus jusqu'à François Hollande qui a parlé de « sanglante répression ».

L'apposition, en 2001, d'une plaque sur le pont Saint-Michel par Bertrand Delanoë, maire de Paris, a initié la matérialisation de lieux commémoratifs. Notamment la fresque représentant cet évènement et inaugurée, en 2022, par le maire de Stains et onze maires d'Île-de-France appelant, par ce geste à une reconnaissance du crime d'État. D'autres stèles et plaques sont présentes dans de nombreuses communes de France (notamment Besançon et Grenoble) et des commémorations y sont organisées.

L'Assemblée nationale a adopté, le 28 mars 2024, une résolution visant à la « *reconnaissance et à la condamnation du massacre de nombreux Algériens lors de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961* ». Ce vote vise également à inscrire une journée de commémoration de ce massacre à l'agenda des dates officielles et cérémonies nationales.

Le 5 juin 2024, la mairie de Bourg-en-Bresse nous recevait pour nous confirmer qu'une plaque commémorative sera bien apposée dans la ville, certainement sur le site de l'allée de Challes une fois

les travaux terminés. Reste à mettre en place une cérémonie officielle comme le préconise la résolution de l'Assemblée nationale. Un certain nombre de municipalités n'ont pas attendu car aujourd'hui des cérémonies officielles ou de collectifs ont lieu dans diverses villes de notre pays.

La commémoration n'est pas une affaire de passé mais de présent. Comme nous l'avons fait pour la Shoah, nous devons créer des passerelles mémorielles entre des évènements tragiques de notre histoire et les temps présents. Le fonctionnement organisé des violences d'État, au début des années 60, associées à un climat raciste entretenu, fait miroir avec le fonctionnement actuel de nos institutions. Je pense au développement du fascisme désinhibé concrétisé par les violences sexuelles et sexistes, homophobes, racistes (antisémites, islamophobes, négrophobes, rromophobes...) ou coloniales. Je pense aux instrumentations systématiques de faits divers ou d'affaires à des fins politiciennes ou gouvernementales. Je pense aux charges policières qu'elles soient coloniales en Kanaky ou contre les manifestations des Gilets jaunes, des Soulèvements de la terre ou syndicales notamment lors de la bataille des retraites. Je pense aux syndicalistes ou indépendantistes criminalisés. Je pense aux violences impunies de policiers formatés par l'appareil d'État. N'oublions jamais que le RN n'est pas seulement l'héritier des émeutiers de 34 ou des collabos de 40, il est aussi celui des factieux de 61 et de l'OAS. Le nouveau gouvernement est ouvertement sous le contrôle du RN, avec un Premier ministre raciste, patriarchal, masculiniste et homophobe et un ministre de l'Intérieur qui déclare, je cite, que « l'État de droit n'est ni intangible, ni sacré ». Michel Debré, Roger Frey et Maurice Papon auraient applaudi. Ce qui montre une continuité dans la perméabilité entre droite réactionnaire et extrême droite. Ce qui valide d'autant plus le devoir de mémoire et de réparation qui guide notre collectif.

Notre objectif, aujourd'hui est de s'engager à tout faire pour que ce massacre soit reconnu comme crime d'État. Localement, c'est la pose d'une plaque et une cérémonie officielle le 17 octobre qui constitueront une modeste mais indispensable pierre à l'édifice. D'une manière plus large, toute la période de la colonisation doit être mise en lumière par des historiens, ce qui pourrait contribuer à un travail de réconciliation nationale.